



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation
(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18.INT.227

Déposé le : 28 août 2018

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Pour que le papier ne cache pas la forêt.

Texte déposé

Une feuille de papier, c'est si vite imprimé, lu en croix et mis au rebut. Pourtant, le processus de fabrication du papier est vorace en ressources, en énergie et en eau.

En effet, à l'échelle mondiale, la production de papier serait responsable de près de 40% des déforestations. En Europe, l'industrie de la cellulose serait responsable de près de 40 millions de tonnes de CO₂ par année, près de 1% des émissions totales.

La Suisse est loin d'être le meilleur élève en la matière. Selon le WWF suisse, en 2015, la consommation de papier s'élevait à 194kg/an par habitant. A titre de comparaison, la consommation moyenne des pays d'Europe de l'Ouest est de 158kg/an, la moyenne mondiale s'établit à 57kg/an et la consommation africaine à 8kg/an. Cela place la Suisse dans le top quinze, voire le top dix, des plus gros consommateurs de papier dans le monde.

C'est en général sur la place de travail que la consommation de papier est la plus importante et c'est donc aussi là que doivent se concentrer les efforts de réduction.

Dès lors, j'ai l'honneur, au nom des Vert-e-s, de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle est la consommation annuelle de papier par l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ? Quelle part représente le papier recyclé ?
2. La digitalisation toujours plus croissante des activités de l'administration a-t-elle conduit à une réduction de la consommation de papier ces dernières années ?
3. Que représente cette consommation annuelle de papier par l'ACV en matière de consommation d'énergie et d'eau, ainsi que d'émissions de CO₂ ?
4. Le papier recyclé utilisé par l'ACV est-il blanchi ? Si oui, l'est-il à l'aide de chlore ou de dioxine de chlore ? De manière générale, le « Nordic Ecolabel » est-il recherché (absence de composés organo-chlorés problématiques, de phtalates ou de solvants halogénés) ?
5. Quel est le grammage généralement utilisé ? Est-il de 75g/m², voire 70g/m², comme il est recommandé ?
6. Quelles actions concrètes ont déjà été entreprises ou vont être mises en œuvre auprès des

collaboratrices et collaborateurs de l'ACV, afin de réduire la consommation globale de papier ?

7. Le canton va-t-il rejoindre le projet « forêts anciennes » développé par le Fonds Bruno Manser, Greenpeace et le WWF, à l'instar du canton de Zurich ou de plusieurs communes vaudoises ?
8. Quelles mesures visant à réduire la production de brochures, dépliants, etc. par l'Etat de Vaud, afin de les remplacer par des versions informatiques, ont été mise en vigueur ou vont l'être prochainement ?

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat de l'attention qu'il portera aux présentes questions et de la suite qu'il leur donnera.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Γ

Ne souhaite pas développer

10

Nom et prénom de l'auteur :

Stürner Felix

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch